

VŒUX D'ORIENTATION

Je souhaite postuler à un **double diplôme**.

Quelles sont les prochaines étapes ?

1. Je souhaite postuler à un double diplôme, quand dois-je en faire la demande auprès de CentraleSupélec ?

La Direction des Etudes organise sa campagne de vœux, par email entre la mi-avril et la fin mai. Vous recevrez un lien vers un formulaire électronique à compléter vous permettant de saisir vos vœux de mobilité. La date exacte de clôture se situe à la fin mai. Elle vous sera communiquée lors de l'envoi de la campagne.

2. Puis-je postuler à la fois au S8 international académique, au double diplôme et au S8 entreprise ?

Non. Vous ne pouvez candidater qu'à un seul programme de mobilité. Il faudra vous décider.

3. Combien de pays et établissements puis-je demander ? Puis-je choisir un établissement qui n'a pas d'accord avec CentraleSupélec ?

Le formulaire vous permettra de préciser entre 1 et 5 vœux parmi une liste indiquée de pays partenaires et non partenaires.

Vous devrez aussi choisir le(s) établissement(s) qui vous intéresse(nt), ou le pays pour les Etats-Unis le Royaume-Uni et le Canada anglophone. Nous privilégions les mobilités vers nos partenaires parce que nous sommes certains que ces établissements dispensent une formation d'un excellent niveau. Vous pourrez toutefois postuler pour des établissements hors accords listés dans le formulaire tels les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada anglophone, Melbourne, l'ETH Zurich, etc. Toutefois, nous vous rappelons que vous ne serez pas autorisé à postuler sans l'accord préalable de CentraleSupélec quelle que soit la destination. La Direction des Etudes a un droit de regard et de veto sur le choix de vos formations hors accord et que vous devrez soumettre lui soumettre vos choix pour approbation.

4. Pourquoi y a-t-il une sélection ?

Chaque année, près de 300 élèves demandent à partir en double diplôme et souvent dans les mêmes établissements ou pays. Or, nos accords comprennent des quotas, généralement entre 2 et 4 places par université d'accueil. L'Ecole est donc obligée d'avoir recours à une procédure de sélection pour déterminer l'affectation des places. Pour les établissements hors

accord, CentraleSupélec fixe ses quotas. Il y a près d'une centaine de places pour les États-Unis et le Royaume-Uni.

5. Qui va évaluer ma candidature et sur quels critères ?

En juillet, un comité de sélection composé de membres de la Direction des études et de la Direction des Relations Internationales évalue l'ensemble des demandes. Les candidats sont évalués en fonction de leurs résultats académiques de première année et de leur motivation. Ils se voient attribuer, par primauté selon leur rang, la destination de leur 1er vœu jusqu'à ce que le quota du pays et/ou de l'université concerné soit atteint, puis leur 2ème vœu, voire 3ème vœu, etc.

6. Comment est évaluée la motivation ? Est-ce que ce critère compte vraiment ?

Le formulaire vous demandera de répondre à 5 questions de motivation :

- quel(s) domaine(s) d'études et formation(s) souhaitez-vous suivre ?
- Comment le projet de mobilité que vous présentez sert-il votre projet personnel et professionnel ?
- Quelle a été votre démarche (outils et ressources utilisés) pour établir votre projet ?
- Comment avez-vous évalué votre budget ?
- En quoi pensez-vous être un bon ambassadeur de l'École à l'étranger ?

Les notes de fin de 1ère année restent le principal critère pour déterminer le classement, ainsi que le niveau d'anglais si l'enseignant chez le partenaire est dispensé en anglais, mais vous serez également évalué sur la motivation. Elle joue un rôle important, surtout quand les notes ne suffisent pas à départager plusieurs candidats. Mettez toutes les chances de votre côté !

7. Quand connaîtrai-je les résultats de la sélection ?

Le comité de sélection se réunit début juillet. Les résultats seront communiqués par la Direction des études par e-mail à partir de mi-juillet.

8. Que se passe-t-il si en juillet je n'ai pas été admis ou si je change d'avis pendant l'été ?

Pour les étudiants n'ayant obtenu aucun de leurs vœux ou qui changent d'avis, deux options sont possibles.

1/ Demander un autre programme non-contingenté si vous êtes en première année lorsque vous avez répondu à la campagne des vœux de mobilité au printemps (comme le S8 entreprise, labo ou la césure).

2/ Postuler à un autre établissement en septembre. Une procédure de repositionnement aura lieu début septembre au cours de laquelle la liste des établissements disponibles vous sera communiqué.

9. L'école peut-elle refuser complètement ma demande de double diplôme ?

Si en juillet vous ne remplissez pas les conditions pour un passage en 2^{ème} année, alors votre demande de double diplôme est de facto refusée. Si vos notes ne le permettent pas ou si vous avez plus d'une insuffisance, vous ne serez pas sélectionné pour cette mobilité académique.

10. Si un de mes vœux est accepté par l'école en juillet, quelles seront les étapes suivantes ?

Vous devrez confirmer début septembre auprès de la DRI que vous validez définitivement ce choix selon les modalités qui vous seront communiquées. L'équipe mobilité vous aidera ensuite dans vos démarches pour préparer votre dossier auprès de l'établissement partenaire. Vous serez contacté selon les dates limites de l'université partenaire. Si vous êtes autorisé à postuler auprès d'un établissement non partenaire, il vous appartiendra de connaître les dates pour envoyer votre dossier.

11. Je souhaite pour l'instant privilégier un autre programme (notamment stage en entreprise). Si je change d'avis au cours de ma 2^{ème} année, puis-je postuler plus tard au double diplôme ?

Oui, mais pas après le repositionnement de septembre. Une fois le repositionnement terminé, CentraleSupélec n'acceptera plus de candidatures pour le double diplôme.

12. Je souhaite faire une césure avant un double diplôme. Quand dois-je postuler au double diplôme ?

Pendant la campagne de printemps de la 1^{ère} année, vous indiquerez « césure » comme vœu principal. Puis pendant la campagne de printemps de la 2^{ème} année, vous postulerez au double diplôme en remplissant vos choix et en répondant aux questions.

Même si vous postulez en fin de 2^{ème} année pour un double diplôme après césure, la commission de sélection de CentraleSupélec n'examinera que vos notes de 1^{ère} année.

13. Où trouver davantage d'informations ?

Vous trouverez l'essentiel des informations sur le site <http://mobility.centralesupelec.fr/>

Nous vous encourageons vivement à assister à nos tables rondes organisées entre janvier et mai par nos responsables de zone et au forum des universités partenaires, à prendre rendez-

vous avec les responsables de zone ou avec la responsable de mobilité académique sortante en charge de doubles diplômes.

Pour consulter la liste des établissements ouverts au double diplôme, connectez-vous sur : <http://mobility.centralesupelec.fr/> dans le menu : Bien choisir/Pays et établissements. Le lien vers le tableau se trouve en milieu de page.